



4 octobre 2017

Bilan de la chasse haute 2017 Objectifs atteints dans tout le canton

(IVS).- Au terme de la chasse haute 2017, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) tire un bilan positif. Les objectifs planifiés sont atteints sur l'ensemble du territoire cantonal. La mise en place d'une chasse spéciale se révèle donc superflue.

La concrétisation des objectifs de la chasse haute 2017 s'explique notamment par des conditions météorologiques idéales, la clémence des deux hivers précédents et le bon état de santé des animaux sauvages.

Alors que les objectifs planifiés de la chasse prévoyaient 1800 cerfs, le nombre de bêtes prélevées est de 1'898 unités (1600 en 2016). Le prélèvement des femelles (1'030 unités) est également supérieur à la planification minimale qui était de 900 bêtes. Cette part de prélèvement de femelles ainsi que la répartition uniforme des tirs sur l'ensemble du territoire cantonal dispensent le SCPF d'organiser pour cette année une chasse spéciale. Par contre, les gardes-faune vont effectuer quelques tirs de régulation via des prélèvements sélectifs, limités à des régions où une optimisation de la régulation s'avère nécessaire.

Pour le chamois, les prélèvements s'élèvent à 2'834 unités (1'198 dans le Haut-Valais, 1'636 dans le Valais romand), soit 234 bêtes de plus qu'en 2016 sur l'ensemble du canton. Les chasseurs n'ont donc pas rencontré de difficultés majeures pour mettre en pratique le nouveau modèle de chasse au chamois appliqué pour la première fois cette année. Une analyse fine des résultats va suivre et sera discutée au sein de la Commission chamois afin d'assurer le suivi particulier de cette espèce.

S'agissant des chevrettes, le résultat est de 467 bêtes, soit 55 de moins qu'en 2016. Ce nombre est cependant supérieur à ceux atteints avant l'autorisation de tir d'une deuxième chevrette intervenue dès 2016 (modification de l'Arrêté quinquennal). Les tirs réalisés permettent d'équilibrer le sex-ratio des prélèvements, d'atténuer les dégâts aux cultures et aux forêts et diminuer gibier péri. Une appréciation définitive des prélèvements de chevreuils interviendra à la fin de la chasse aux brocards qui a lieu les mardis et samedis jusqu'au 21 octobre 2017.

Pour le sanglier, 30 bêtes ont été prélevées dont uniquement deux dans le Haut-Valais. La régulation de cette espèce continue durant la chasse basse et sera complétée par une chasse annuelle spécifique (permis S).

Le SCPF est satisfait du bon déroulement de la chasse. Les résultats de la chasse haute 2017 prouvent son efficacité pour réaliser une régulation pertinente et adaptée aux spécificités des différentes espèces et aux particularités régionales.



Personnes de contact :

Yvon Crettenand, biologiste SCPF- 079 355 3915

Sébastien Roh, chef de secteur SCPF- 079 823 1443